

Définition et mesure

Cet indicateur mesure le coût direct pour les familles de l'accès à des structures d'accueil des enfants. Ces coûts englobent toute une série d'éléments : frais demandés par les prestataires, allègements fiscaux et prestations monétaires accordées aux parents pour la garde des enfants. Le chiffre des coûts s'obtient en comparant le revenu disponible, mesuré après déduction des dépenses de garde des enfants, d'une famille qui n'a pas recours à des structures d'accueil formelles à celui d'une famille analogue qui y a recours. Ces estimations sont ensuite ventilées entre les différents instruments utilisés par les pouvoirs publics pour réduire ces coûts, et présentées selon différentes caractéristiques des individus et des ménages, en mettant l'accent sur les parents dont les décisions d'emploi sont particulièrement sensibles aux incitations financières au travail : les parents isolés et les deuxièmes apporteurs de revenus qui ont de jeunes enfants.

Les calculs portent sur les coûts de garde à plein-temps de deux enfants de 2 et 3 ans dans une structure d'accueil type. Les coûts nets de garde des enfants sont donnés par les différences entre les frais demandés (c'est-à-dire les montants bruts demandés aux parents pour un mois de garde à plein-temps, compte tenu des subventions éventuellement versées aux prestataires) et tous les types de prestations monétaires pour enfants versées aux parents, y compris les allègements fiscaux ou les remboursements/abattements pour garde d'enfants. Les données se rapportent à 2001 sauf pour le Canada (1998), le Portugal (2000), la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Suède et les États-Unis (2002), et la Belgique, la France et le Royaume-Uni (2003). Pour certains pays, les informations disponibles concernent une région ou une ville spécifique : Autriche (Vienne), Belgique (Wallonie), Canada (Ontario), Allemagne (Rhénanie du Nord-Westphalie), Islande (Reykjavík), Suisse (Zürich), États-Unis (Michigan). On trouvera des précisions dans les tableaux A1-A2 de l'annexe à Immervoll et Barber (2005).

Le coût de garde des enfants peut être un obstacle important à l'emploi. En moyenne, les coûts directs pour les familles de l'accueil à plein-temps de deux enfants représentent 17 % du revenu net du ménage aussi bien pour un parent isolé dont le salaire est celui de l'ouvrier moyen que pour une famille biactive, où l'un des conjoints gagne le salaire moyen et l'autre les deux tiers de ce salaire (graphique SS4.1). Selon les pays, l'éventail des coûts estimés est très large. C'est dans les pays anglophones, ainsi qu'au Portugal et en Suisse, que le recours aux structures d'accueil est le plus coûteux : les dépenses directes des couples avec deux enfants peuvent représenter entre 20 et 34 % du budget total de la famille. À l'autre extrémité du spectre, on trouve un groupe de pays, essentiellement d'Europe orientale et nordique, où les coûts nets pour deux enfants se situent autour de 10 %, voire moins, du revenu net global de la famille.

Le problème des coûts est évidemment beaucoup plus important pour les parents qui n'ont pas le secours d'un partenaire et qui devront par conséquent avoir beaucoup plus recours à un service extérieur pour la garde de leurs enfants lorsqu'ils voudront prendre un emploi rémunéré. Si dans certains pays les subventions publiques accordées aux parents isolés réduisent considérablement pour eux les frais directs de garde des enfants, au Canada, au Portugal, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et en Irlande, les parents isolés avec deux enfants dépenseront en général plus d'un quart de leur revenu disponible pour la garde de leurs enfants s'ils décident de travailler – ce que beaucoup ne pourront pas se permettre. Le classement des pays diffère sensiblement de celui qui correspond à deux parents. Ainsi, par exemple, au

Royaume-Uni, pour les parents isolés, les coûts de garde des enfants sont inférieurs à la moyenne, tandis qu'ils sont très élevés pour les familles à deux salaires. Ceci s'explique par la générosité des abattements ou des transferts monétaires accordés pour la garde des enfants aux parents isolés à bas revenu.

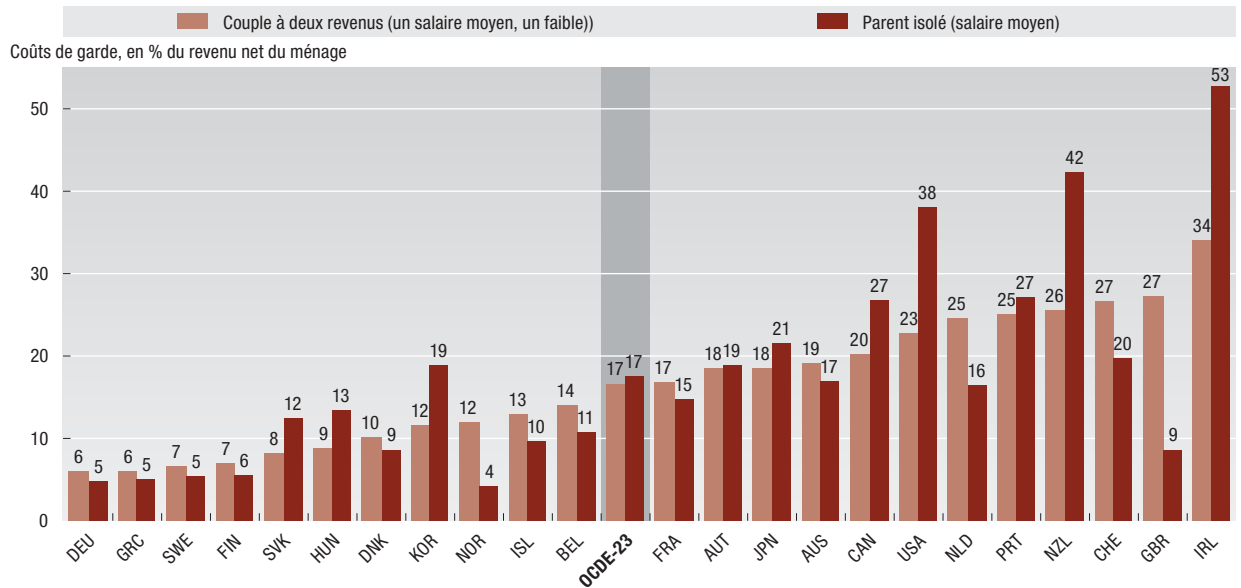
L'aide à la garde des enfants est souvent ciblée sur les familles à bas revenu, mais ce n'est pas toujours le cas. En Autriche, au Danemark, en Hongrie, en Islande, en Irlande, en Corée, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque et aux États-Unis, les familles à deux salaires dépensent les mêmes montants pour la garde de leurs enfants, pour tous les niveaux de salaire présentés dans le tableau SS4.2. En général, les familles dont le salaire brut est plus bas consacrent alors une plus forte part du revenu net du ménage à la garde des enfants que les familles plus aisées (première partie du tableau SS4.2). La proportion des revenus de la famille qui est dépensée pour la garde des enfants est déterminée non seulement par le montant des coûts de cette garde mais aussi par le poids des impôts qui lui incombent. Par exemple, alors que les coûts de garde des enfants en pourcentage du salaire moyen sont plus faibles en Belgique qu'en Corée, la charge fiscale plus élevée en Belgique réduit beaucoup plus le revenu du ménage : de ce fait, la plupart des familles belges dépensent une plus forte part de leurs revenus après impôt pour la garde des enfants que leurs homologues coréennes.

Indicateurs de l'état de la société : Mères de famille en activité professionnelle (SS3).

Indicateurs de réponse de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5).

SS4.1. Les coûts de garde représentent une part importante du revenu net des couples et des parents isolés qui travaillent

Coûts de garde incluant prestations et avantages fiscaux, pour un couple à deux revenus à plein-temps de 167 % du salaire moyen, et pour un parent isolé percevant un salaire à plein-temps de 100 % du salaire moyen, dans les deux cas avec deux enfants



SS4.2. Les coûts de garde pèsent lourdement sur les familles à bas revenu dans plusieurs pays de l'OCDE

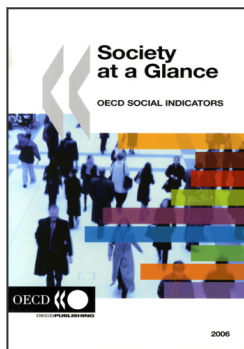
Coûts de garde pour un couple à deux revenus avec deux enfants, pour trois niveaux de salaire, en pourcentage du revenu net du ménage et du salaire moyen

	% du revenu net du ménage			% du salaire moyen brut (SM)		
	100-100	100-67	67-67	100-100	100-67	67-67
Australie	22	19	18	34	26	20
Autriche	16	18	21	26	26	26
Belgique	13	14	11	16	16	11
Canada	18	20	24	28	27	27
Danemark	9	10	12	10	10	10
Finlande	8	7	6	11	9	6
France	18	17	15	28	23	17
Allemagne	6	6	5	8	7	5
Grèce	6	6	6	10	9	7
Hongrie	8	9	10	12	12	12
Islande	12	13	15	18	18	18
Irlande	29	34	40	51	51	51
Japon	16	18	16	25	25	18
Corée	10	12	14	18	18	18
Pays-Bas	21	25	21	30	30	21
Nouvelle-Zélande	21	26	32	34	34	34
Norvège	11	12	13	16	16	14
Portugal	21	25	27	38	38	34
République slovaque	7	8	10	12	12	12
Suède	6	7	6	10	8	7
Suisse	29	27	24	48	38	28
Royaume-Uni	26	27	22	42	38	26
États-Unis	19	23	26	34	34	34
OCDE-23	15	17	17	24	23	20

Source : Immervoll, H. et D. Barber (2005), « Can Parents Afford To Work? Childcare Costs, Tax-Benefit Policies and Work Incentives », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 31, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/082738183216>

Pour en savoir plus ■ OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis : éducation et structures d'accueil*, OCDE, Paris (www.oecd.org/edu/earlychildhood). ■ OCDE (2007), *Prestations et salaires – Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/social/prestationsetsalaires).



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Coûts de garde des enfants », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-11-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.